



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 59007

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que les vacances scolaires, notamment en février, sont de plus en plus étalées selon les zones. L'objectif est de répondre aux préoccupations des stations de sports d'hiver. Il s'avère cependant que des limites sont souhaitables pour deux types de raison. D'une part, cette année, la première zone n'a eu que quelques semaines de classe entre les vacances de Noël et les vacances de février ; par contre, entre les vacances de février et celles de Pâques, le délai est beaucoup trop long. D'autre part, d'une zone à l'autre, les familles ne peuvent plus se retrouver en période de vacances, c'est gênant notamment dans les secteurs limitrophes à deux zones différentes. Elle souhaiterait en conséquence qu'il lui indique s'il ne pense pas que l'étalement pratiqué actuellement devrait être moins important. Il ne faut en effet pas oublier que les vacances de février sont faites avant tout pour créer une coupure dans le trimestre scolaire et non pas pour optimiser le remplissage des stations de sports d'hiver.

Texte de la réponse

Depuis un certain nombre d'années, la France est découpée en trois zones afin d'étaler les congés d'hiver et de printemps sur quatre semaines. Le zonage répond aux préoccupations, non seulement, des stations touristiques mais aussi de la sécurité routière et de nombreuses familles, dans la mesure où il permet d'éviter une trop forte concentration des départs en vacances sur une même période. Certes, la période entre la fin des vacances de Noël et le début des vacances de février pour la zone qui part la première en vacances est courte (minimum quatre semaines). Toutefois, c'est chaque année une zone différente qui est concernée car il est procédé à un roulement des zones les unes par rapport aux autres. Ce roulement permet également aux familles dispersées de se retrouver lors des périodes de vacances communes. Porter le zonage actuel à deux zones créerait une rupture dans l'équilibre recherché. Un découpage en deux zones a été tenté pour les calendriers scolaires 1986-1987 et 1990-1991 mais chaque fois, après un an d'existence, il a été abandonné pour des raisons liées en particulier au trafic routier et à l'affluence des vacanciers dans les stations de sport d'hiver. Toutefois, il convient de préciser que les vacances d'hiver des années 2003 et 2004 ont été retardées d'une semaine par rapport aux années précédentes, ce qui allonge d'une semaine la période de travail de la zone qui part la première en vacances, passant ainsi de quatre à cinq semaines.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59007

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1599

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4260